RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 5 - ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ PRIVE
Rentrée 2024

DEMANDE DE PARTICIPATION AU MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL AU TITRE D'UN HANDICAP OU D'UNE SITUATION MÉDICALE

À retourner au **Rectorat – DPEP 2 et copie** au médecin ddu travail (joindre les pièces justificatives exclusivement à ce dernier) au plus tard le **25 avril 2024**

Médecine du travail- 24 Avenue Georges Brassens - CS71003
97743 Saint Denis Cedex 9 Tel : 02 62 48 13 01

S I T U A T I O N P E R S O N N E L L E

Nom d'usage :…… ……
Prénom (s) :……

M O T I F (S) D E L A D E M A N D E : Cocher la (ou les) case(s) utile(s)

- ☐ État de santé du participant
- ☐ Participant handicapé
- ☐ Conjoint handicapé
- ☐ Enfant malade
- ☐ Enfant handicapé

Rappel : la mutation sollicitée devra avoir pour conséquence d'améliorer les conditions de vie de la personne handicapée ou malade.

Vœux de l'intéressé (e)

(joindre les pièces justificatives de votre situation **SOUS PLI CONFIDENTIEL exclusivement au Médecin du travail**)

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Date :
Signature :

Observations du Médecin du travail

Avis : ☐ Favorable ☐ Défavorable

Observations éventuelles sur les conditions de travail :

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Date :
Signature

PIÈCES A FOURNIR :

- La pièce attestant que l'agent ou son conjoint rentre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi. Pour le mouvement 2024 la preuve du dépôt de la demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) pour le candidat, son conjoint ou du handicap pour un enfant auprès de la maison départementale des personnes handicapées **n'est pas suffisante** ;
- Un certificat médical récent et détaillé du médecin spécialiste, **sous pli cacheté,** à l'attention du médecin de prévention, précisant la nature de la maladie et des difficultés ou incapacités qu'elle entraîne dans l'exercice des fonctions ;
- Tous les justificatifs attestant que le ou les postes sollicités amélioreront les conditions de vie de la personne handicapée (une lettre de motivation explicative) ;
- S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé. L'avis du médecin sera communiqué à la rectrice qui attribuera la bonification après avis de la CCMD ;

Toutes ces pièces à caractère médical sont transmises au médecin conseiller technique du recteur sous pli cacheté portant la mention « confidentiel ». (Adresse en tête de l'annexe 5). Seul le médecin en prend connaissance afin de respecter le secret médical.

Il convient de rappeler que ces priorités de mutation seront réalisées dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement du service.

*Mentions légales : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier administratif. Le destinataire des données est votre service gestionnaire. Conformément à la loi 2018-493 du 20 juin 2018 dite « loi informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au Rectorat – **service DPEP**, 24 avenue Georges Brassens, CS 71003, 97743 Saint-Denis Cedex 9 ou par mail : dpep.secretariat@ac-reunion.fr. Néanmoins, vous ne bénéficiez pas du droit d'opposition. En effet, s'agissant du traitement des données RH, le droit d'opposition des personnes a été régulièrement écarté par les arrêtés de créations des systèmes d'information des dispositions de la loi de 1978.*